



**Complément à l'Avis n° 2014/04-07 relatif à l'accréditation
de l'Institut supérieur des sciences agronomiques,
agroalimentaires, horticoles et du paysage
(Agrocampus Ouest)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

« L'établissement devra transmettre au plus tard le 1er juillet 2017 au département des écoles supérieures et de l'enseignement privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur le suivi de l'ensemble des recommandations. »

Avis n°2014/04-07 ; Décision intermédiaire n°2014/12-06

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Agrocampus Ouest
- Vu la note de synthèse établie par Joël MOREAU, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 26 septembre 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) lors du suivi périodique (DECISION n°2014/04-07).

L'école a mis en place un certain nombre d'actions en réponse aux recommandations formulées par la CTI en 2014 et la majorité de ces recommandations est considérée à ce jour comme étant prises en compte par l'établissement.

La Commission invite l'école à un suivi plus factuel de l'ouverture et de la mobilité internationale. Elle encourage l'école à achever dès que possible la description des compétences dont l'acquisition est visée par les unités d'enseignement.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 octobre 2017.

Adopté en séance plénière à Paris, le 14 novembre 2017.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Mahieu'.

Le président
Laurent MAHIEU